

 Duo Internet + Tél. Fixe ^{(2), (3)}		S	M	L	XL
		40,99 € / mois (35,03 € HTVA) ⁽¹⁾	51,99 € / mois (44,44 € HTVA) ⁽¹⁾	57,99 € / mois (49,56 € HTVA) ⁽¹⁾	73,99 € / mois (63,24 € HTVA) ⁽¹⁾
 INTERNET	Downstream ⁽⁵⁾	Jusqu'à 20 Mbit/s	Jusqu'à 100 Mbit/s	Jusqu'à 500 Mbit/s	Jusqu'à 1 Gbit/s
	Upstream ⁽⁵⁾	Jusqu'à 10 Mbit/s	Jusqu'à 50 Mbit/s	Jusqu'à 250 Mbit/s	Jusqu'à 500 Mbit/s
	Volume internet	inclus	inclus	inclus	inclus
	Application HomeCheck	inclus	inclus	inclus	inclus
	Adresse email @pt.lu	inclus	inclus	inclus	inclus
 TÉL. FIXE	TALK S ⁽⁶⁾ Facturation à l'usage	inclus	inclus ⁽¹⁰⁾	inclus ⁽¹⁰⁾	inclus ⁽¹⁰⁾
	Options ⁽⁴⁾ TALK L Appels illimités vers numéros fixes nationaux ^{(6) (7)} Appels soir & week-end vers tous les mobiles nationaux ^{(6) (7)} 120 minutes vers fixes Zone 1 et 60 minutes vers mobiles Zone 1 ^{(6) (7)}	5 € / mois	inclus	inclus	inclus
	TALK XL Appels illimités vers numéros fixes et mobiles nationaux ^{(6) (9)} Appels illimités vers fixes et mobiles de Zone 1 ^{(6) (9)}	14 € / mois	7 € / mois ⁽⁸⁾	5 € / mois ⁽⁸⁾	Inclus ⁽⁸⁾

⁽¹⁾ Taux de TVA : 17%

⁽²⁾ Toute souscription est soumise à éligibilité technique. La durée minimale d'engagement à l'offre BAMBOO est de 24 mois. Dans le cas d'une résiliation du service pendant la période initiale d'engagement par le client, ce dernier est redevable du solde des redevances mensuelles restant à courir jusqu'à la fin de cette période initiale. A l'issue de la période initiale d'engagement, le contrat est reconduit tacitement de mois en mois, conformément aux Conditions Générales et Particulières de Vente applicables.

⁽³⁾ Le tarif applicable pour le mois de la souscription est calculé au prorata du nombre de jours restant à courir entre le jour de la souscription et le dernier jour du mois concerné. Le tarif applicable pour le mois de la résiliation est calculé au prorata du nombre de jours restant à courir entre le jour du traitement de la résiliation conformément aux délais spécifiés dans les Conditions Générales de Vente de POST Telecom S.A. en vigueur et le dernier jour du mois concerné. La facturation des éventuelles consommations n'est pas appliquée au prorata.

⁽⁴⁾ Les options sont souscrites pour une durée minimale d'un mois reconduite tacitement jusqu'au prochain terme du contrat. Le client a toutefois la possibilité de demander la résiliation de tout ou partie des options souscrites sans indication de motif. La résiliation d'une option sera effective dans les 24h suivant la réception par POST Telecom S.A. d'une telle demande via l'application mobile ou tout autre moyen de vente à distance électronique ou via courrier de résiliation adressé par le client par courrier recommandé avec accusé réception adressé à POST Telecom S.A., 1 rue Bian, L-1235 Luxembourg.

⁽⁵⁾ Débit annoncé. Le débit maximal et le débit normalement disponible dépendent de plusieurs facteurs tels que, entre autres, l'infrastructure desservant l'adresse du Client ou encore le câblage interne dans le bâtiment du Client. De plus amples détails concernant les débits peuvent être trouvés dans le Document Net Neutralité.

⁽⁶⁾ Le service de téléphonie fixe est délivré exclusivement sur la technologie « Voice over IP » (lorsqu'elle est techniquement possible). Si le client possède un ou plusieurs équipements listés ci-après, il doit s'assurer lui-même de la compatibilité des installations avec le Service d'Accès Internet en fonction de l'offre choisie et procéder si nécessaire aux adaptations des équipements (Fax/Terminal Bancomat/Systèmes d'alarmes). Appels vers numéros fixes nationaux : communications illimitées nationales 24h/24 et 7j/7 pour les appels émis à partir du réseau fixe POST vers tous les numéros fixes nationaux, hors trafic Internet, numéros services spéciaux et fax. Appels soirs et week-end vers numéros mobiles nationaux : du lundi au vendredi de 19.00 à 08.00 heures ainsi que les weekends et jours fériés légaux toute la journée. Le trafic téléphonique généré sur le numéro de téléphone lié à la connexion BAMBOO sera acheminé exclusivement via le réseau téléphonique et les plateformes Voix de POST Luxembourg.

⁽⁷⁾ Rythme de facturation : 60"/60" vers le réseau fixe national et 60"/15" vers le réseau mobile national. Toute période de facturation entamée est considérée comme période entière. La zone 1 comprend les pays et territoires suivants : Açores, Alaska, Allemagne, Andorre, Antilles Néerlandaises, Aruba, Autriche, Barbade, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guyane française, Hawaï, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Madère, Malte, Martinique, Mayotte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Polynésie française, Portugal, Réunion, Roumanie, Royaume-Uni (y compris Channel Islands; NCFA exclus), Saint Pierre et Miquelon, San Marino, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque (Rép.), Vatican, Wallis et Futuna. Pour les tarifs hors abonnement BAMBOO, reportez-vous à la section Téléphonie fixe en dehors des consommations forfaitaires incluses.

⁽⁸⁾ Le prix du pack TALK XL est de 14 € TTC/mois avec avantage déduit de 7 € TTC/mois pour un BAMBOO M, avec avantage déduit de 9 € TTC/mois pour un BAMBOO L et un avantage déduit de 14 € TTC/mois pour un BAMBOO XL.

⁽⁹⁾ Appels vers numéros fixes et mobiles nationaux : communications illimitées nationales 24h/24 et 7j/7 pour les appels émis à partir du réseau fixe POST vers tous les numéros fixes et mobiles nationaux, hors trafic Internet, numéros services spéciaux et fax. Appels vers numéros fixes et mobiles de Zone 1 : communications illimitées nationales 24h/24 et 7j/7 pour les appels émis à partir du réseau fixe POST vers tous les numéros fixes et mobiles de Zone 1, hors trafic Internet, numéros services spéciaux et fax.

⁽¹⁰⁾ Les communications non incluses dans les packs TALK L et TALK XL sont facturées à l'usage, au tarif en vigueur.

Engagement		
Durée minimale d'engagement à l'offre BAMBOO		24 mois
Dans le cas d'une résiliation du service avant la fin de la période initiale d'engagement par le client, ce dernier est redevable du solde des redevances mensuelles. A l'issue de l'engagement initial de 24 mois, le contrat est reconduit tacitement de mois en mois. Voir Conditions Générales et Particulières de Vente applicables. Dans le cadre d'un déménagement d'un (des) service(s) de télécommunication, le client se réengage pour une durée de 24 mois à compter de la date d'installation du service à la nouvelle adresse.		
Remplacement d'offre BAMBOO		
Le remplacement d'une offre BAMBOO par une autre offre BAMBOO implique un réengagement de 24 mois.		
Activation		En € TTC
Frais d'activation pour une nouvelle connexion ou modification de connexion BAMBOO incluant 3 décodeurs ⁽¹¹⁾		99,00
Forfait par prise installée, 25 mètres de câblage inclus		109,00
Câblage supplémentaire (€ /mètre)		5,85
Do-It-Yourself ⁽¹²⁾		Gratuit
HomeServer		En € TTC
Avec engagement contractuel BAMBOO de minimum 24 mois ⁽¹⁵⁾		59,00
FRITZ!Box 7530 AX - sans engagement contractuel		209,00
FRITZ!Box 7583 - sans engagement contractuel		289,00
Options Internet ⁽¹³⁾		En € TTC
Adresse IP privée dynamique (par défaut)	Abonnement mensuel	gratuit
Adresse IP publique dynamique	Abonnement mensuel ⁽¹⁴⁾	2,00
Adresse IP publique statique (fixe)	Initialisation ⁽¹⁴⁾	112,00
Adresse IP publique statique (fixe)	Abonnement mensuel ⁽¹⁴⁾	29,25
Protection Web ⁽¹⁷⁾	Abonnement mensuel	3,00
Options Email ⁽¹³⁾		En € TTC
Distribution List	Abonnement mensuel	1,00
Extra File Storage (1GB)	Abonnement mensuel	1,00
Extra Mail Storage (1GB)	Abonnement mensuel	1,00
Protection Mail	Abonnement mensuel	2,00
Options Tél. Fixe ⁽¹³⁾		En € TTC
Numéro supplémentaire - Abonnement mensuel (maximum 2 numéros) – prix par numéro ⁽¹⁶⁾		4,00

⁽¹¹⁾ Ces frais comprennent l'activation de BAMBOO (mise en service des services e-mail, voix, HSI (High Speed Internet), Télévision) à l'exclusion de l'installation du câblage interne, dont les tarifs sont détaillés dans les listes Câblage Interne et Liste des Services de Télécommunications de POST Telecom S.A. Toute souscription est soumise à éligibilité technique. La disponibilité du produit BAMBOO dépend de l'infrastructure du réseau desservant le client. 3 décodeurs inclus s'appliquent à l'ajout ou à l'échange de décodeur.

⁽¹²⁾ Le kit Do-It-Yourself permet au Client de réaliser lui-même toute l'installation et l'activation du Service sans intervention d'un technicien sur site. POST Telecom se réserve le droit de déterminer les Clients qui sont éligibles à la souscription d'un kit Do-It-Yourself en fonction du pré-câblage existant et des services fournis par POST Telecom déjà disponibles sur le site du Client, du déploiement de la technologie Fibre, ainsi que des performances du Réseau desservant le site concerné. La configuration du HomeServer appartenant au Client reste de la seule responsabilité du Client.

⁽¹³⁾ Les options sont souscrites pour une durée minimale d'un mois reconduite tacitement jusqu'au prochain terme du contrat. Le client a toutefois la possibilité de demander la résiliation de tout ou partie des options souscrites sans indication de motif. La résiliation d'une option sera effective dans les 24h suivant la réception par POST Telecom S.A. d'une telle demande via l'application mobile ou tout autre moyen de vente à distance électronique ou via courrier de résiliation adressé par le client par courrier recommandé avec accusé réception adressé à POST Telecom S.A., 1 rue Bian, L-1235 Luxembourg.

⁽¹⁴⁾ Par défaut, l'adressage IP sera : adresse IPv4 privée dynamique et série d'adresses IPv6 dynamiques. L'option Adresse IPv4 publique dynamique inclut : adresse IPv4 publique dynamique et série d'adresses IPv6 dynamiques. L'option Adresse IPv4 publique statique inclut : adresse IPv4 publique statique et série d'adresses IPv6 statiques ainsi que l'ouverture des ports SMTP en sortie.

⁽¹⁵⁾ Le prix avec engagement de 24 mois est de 59,00€ TTC pour les FRITZ!Box 7530 AX et 7583. Le choix du modèle est à la responsabilité de POST Telecom S.A. et dépendra de l'éligibilité technique ainsi que de l'infrastructure de chaque client.

⁽¹⁶⁾ Un maximum de 2 numéros supplémentaires est autorisé, soit 3 numéros au total. 2 communications simultanées sont permises.

⁽¹⁷⁾ L'option Protection Web n'est pas compatible avec une adresse IP publique statique.

Frais administratifs	En € TTC
Facture détaillée mensuelle / Duplicata de contrat / Envoi de facture par courrier	0,00
Duplicata de facture (prix par facture)	7,00
Recherche et impression extraordinaire du détail des communications (6 derniers mois au maximum, par mois et par ligne)	14,25
Reconnexion après blocage d'office effectué suite à une infraction à l'article 9. de nos conditions générales (par ligne ou accès ou numéro d'appel multiple (numéro supplémentaire))	42,76

Téléphonie Fixe – Utilisation en dehors des consommations forfaitaires incluses

Nos prix sont indiqués par minute. Les communications sont facturées sur base du cumul des périodes de facturation utilisées. Une période de facturation entamée est considérée comme période entière.

Prix des communications dans le réseau téléphonique national	Période de facturation en seconde	Prix par minute	
		En € H.T.	En € T.T.C
Tarif vers les fixes nationaux 24 H/24 et 7 jours/7	60	0,0299	0,0350

Prix des communications avec les usagers d'autres services nationaux			
Service appelé	Périodes de facturation en secondes 1ère période/périodes subséquentes	Prix par minute	
		En € H.T.	En € T.T.C
Réseau mobile POST et autres réseaux nationaux mobiles	60/15	0,1590	0,1860
Voice Mail réseaux mobiles : consultation des messages enregistrés	60/15	0,1377	0,1611
POST INFOTEL	240/240	0,0256	0,0300
Horloge parlante (12419)	240/240	0,0266	0,0311
Services sociaux 116* Suivi d'une extension à 3 chiffres – Voir annuaire pour les extensions des services disponibles		Gratuit	
Services 900, 901, 905		Voir Liste de prix des services de Télécommunication de POST Telecom S.A.	

Prix des communications pour le service téléphonique international

Périodes de facturation des communications : 60/01 - 1ère minute pleine, puis par seconde

Les plages tarifaires

Tarif réduit : du lundi au vendredi entre 19.00 et 08.00 heures, ainsi que les week-ends et jours fériés légaux toute la journée, sauf : Plage réduite 2 : prix réduits tous les jours entre 22.00 et 10.00 heures - **Tarif plein :** le reste du temps

Les zones tarifaires	Prix par minute					
	Tarif plein		Tarif réduit		Plage réduite 2	
	En € H.T.	En € T.T.C	En € H.T.	En € T.T.C	En € H.T.	En € T.T.C
<i>Le détail des pays et zones est disponible sur le site www.post.lu</i>						
Zone de voisinage	0,0890	0,1041	0,0890	0,1041	-	-
Zone 1 (Pour les appels vers des réseaux mobiles, le tarif est majoré du prix 'surcharge mobile' ci-dessous pour les destinations mentionnées)	0,1300	0,1521	0,1300	0,1521	0,1100	0,1287
Zone 2 (Pour les appels vers des réseaux mobiles, le tarif est majoré du prix 'surcharge mobile' ci-dessous pour les destinations mentionnées)	0,1764	0,2064	0,1404	0,1643	0,1404	0,1643
Zone 3	0,3133	0,3666	0,2712	0,3173	0,2712	0,3173
Zone 4	0,4191	0,4904	0,4191	0,4904	-	-
Zone 5	0,8221	0,9619	0,8221	0,9619	-	-
Zone 6	1,1440	1,3385	1,1440	1,3385	-	-
Service satellites (Services mobiles maritimes INMARSAT, THURAYA et autres services par satellite excepté EMSAT (+88213) et Iridium (+8816, +8817))	5,2921	6,1918	5,2921	6,1918	-	-
EMSAT 0088213 Service mobile personnel par satellite	2,9487	3,4500	2,9487	3,4500	-	-
IRIDIUM 008816, 008817 Service mobile personnel par satellite	3,4402	4,0250	3,4402	4,0250	-	-
NCAFA Royaume-Uni - numéros NCAFA [(0)870,...]	0,1764	0,2064	0,1764	0,2064	-	-

Surcharge mobile	Prix par minute	
	En € H.T.	En € T.T.C
Une surcharge est appliquée sur les appels à destination des réseaux mobiles des pays suivants : Pays de la Zone 1 : Açores, Aruba, Allemagne, Andorre, Antilles Néerlandaises, Autriche, Barbade, Belgique, Bulgarie, Canada (Plage réduite 2), Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique (Plage réduite 2), Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guyane, Hawaï (Plage réduite 2), Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon (Plage réduite 2), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Madère, Malte, Martinique, Mayotte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Polynésie française, Portugal, Réunion, Roumanie, Royaume-Uni (y compris Channel Islands), Saint Pierre et Miquelon, San Marino, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque (Rép.), Vatican, Wallis et Futuna. Pays de la Zone 2 : Australie (Plage réduite 2)	0,0500	0,0585